

Le rapport de la Trésorerie Nationale



L'intervention de la trésorière nationale

Avant de présenter dans le détail les résultats comptables des exercices 2007 et 2008, **Marie-Do Stanislawski** a rappelé que les documents comptables sont soumis à une double vérification, celle d'un commissaire au compte «externe» qui vérifie la régularité et la sincérité des comptes annuels, celle de la commission de contrôle interne qui vérifie les documents comptables et veille à l'utilisation correcte des sommes collectées au vu des orientations définies par le syndicat.

Elle a ensuite fait le point sur le nombre d'adhérents au premier jour du congrès soit 17 249 actifs et 1 919 retraités pour un total de 19 168.

Ces chiffres, au demeurant satisfaisants, ne doivent pas masquer la réalité. L'évolution de la pyramide des âges d'une part, les suppressions massives d'effectifs à la DGFIP d'autre part, nous percutent de plein fouet. Le congrès de Villefranche avait perçu ce phénomène et décidé la mise en place après les élections professionnelles d'une campagne exceptionnelle de cotisations sur trois axes : renouvellement des adhésions, fidélisation des camarades partant à la retraite, nouvelles adhésions. Les sessions de trésoriers de section organisées par la tréso-

rie nationale ont toutes mis l'accent sur les principales difficultés rencontrées : le suivi des adhérents par le réseau des correspondants, ainsi que l'évolution de leur rôle spécifique de trésoriers : transmission des cotisations certes, mais aussi et de façon de plus en plus prégnante, écoute des adhérents, interface avec les militants locaux, et ce tout au long de l'année. La trésorerie nationale insiste à chaque occasion sur la nécessité d'une transmission rapide des informations pour permettre un suivi réactif des adhérents et notamment des nouveaux souvent affectés dans les départements à l'issue d'un passage par les centres de formation ou les écoles. D'autre part, et le phénomène n'est pas nouveau, nous devons tant au niveau national que local, accentuer nos efforts pour faire adhérer une grande partie des agents qui à chaque élection professionnelle votent pour nous mais hésitent à franchir le cap de l'adhésion.

C'est à ces conditions que nous garderons notre stabilité en terme d'adhésions, notre indépendance financière et notre force combative.

Enfin, la trésorière nationale, revenant sur le précédent congrès, a félicité les organisateurs qui ont su parfaitement maîtriser les coûts.

Le rapport de la commission de contrôle

C'est **Eric Blohorn** qui a rapporté les travaux de la commission (composée de **Michel Frantelle**, **Jean Paul Lerch** et de lui-même). Le rapport statutaire a été déposé au siège où il est consultable par les adhérents. La comptabilité étant certifiée conforme et ne comportant pas de réserves la commission a souligné tout d'abord le rôle social de la Caisse de Solidarité, qui accorde des prêts sans intérêt aux adhérents en difficulté. La situation des remboursements apparaît excellente en raison d'un suivi très régulier. Puis, évoquant la situation de la SEA - Section d'entraide - la commission a pu constater l'érosion régulière du nombre d'adhérents.

Concernant le Guide Pratique du Contribuable la commission a constaté un effritement des ventes réalisées par le réseau de distribution. Cette situation tenait à trois facteurs : la concurrence de la documentation administrative en ligne, le développement des questions posées en ligne, le décalage important entre la date de parution du GPC et la campagne IR. La commission a noté par ailleurs la stabilité des ventes par les sections fruit d'un effort qui se perpétue d'année en année. Il convient donc de poursuivre dans cette voie.

Pour la commission il est nécessaire de rapidement se positionner sur la simplification de la distribution en même temps que sur les dates de parution et mener une réflexion sur le type de publicité qui colle avec nos éditions et sur le réseau de démarchage.

La contribution du GPC demeure financièrement appréciable et indispensable en terme d'image pour le SNUI.

Le service INTERNET, créé en décembre 2007 est encore marginal compte tenu de sa récente mise en service.

La commission a souligné l'excellent résultat obtenu en matière de couverture des dépenses sans augmentation des cotisations, malgré la hausse des charges liées à l'activité syndicale et le ravalement de la façade de l'immeuble du siège. Néanmoins elle propose de rechercher de nouvelles sources de financement et de poursuivre les efforts en matière d'adhésion et de fidélisation, en raison du contexte de suppressions massives d'emplois.

Enfin, la commission a souligné que le règlement du litige opposant le SNUI à son ancienne régie publicitaire intervenu en 2007 s'est conclu par un coût final pour le SNUI six fois moindre que les prétentions initiales du publicitaire.

La commission de contrôle ayant pris connaissance des rapports de la SEGEC, le rapport général comme le rapport spécial n'appellent pas d'observations. Les déclarations fiscales et les comptes des exercices 2007 et 2008 sont exacts et sincères. Les investigations de la commission de contrôle n'ont pas révélé d'anomalies.

Eric Blohorn a donc conclu son exposé en proposant le quitus.

Les interventions

Jérôme Cachart (C. Syndical Ile de France) est intervenu pour demander la mise en place d'une comptabilité analytique de façon à mieux cerner les postes de dépenses en vue notamment d'un débat sur une éventuelle modification du barème des cotisations.

A ce propos, il souligne que ce barème n'a subi aucune modification structurelle depuis 10 ans malgré l'évolution depuis plusieurs années de certains régimes indemnitaires. Il demande une remise à plat dans le cadre de l'Union pour que soient pris en compte le traitement et l'indemnitaire. Il note un tassement des votes de la part des cadres A et une baisse des adhésions des A+, en souhaitant des adresses régulières et particulières à chaque catégorie.

Marie - Do Stanislawski a apporté certaines précisions. Elle a rap-

pelé que la trésorerie nationale était favorable à l'idée de fournir plus de détails sur les différents postes de dépenses notamment via l'émission d'un tableau de bord voire par le biais d'une comptabilité analytique partielle. Elle a également rappelé que la décision de remettre à jour le barème des cotisations était d'ores et déjà prise en vue de la mise en place de l'Union.

Le secrétaire général, **Laurent Gathier** a précisé que les expressions par catégorie existent déjà en dehors de la période électorale (notamment sur le A+). Si l'on doit mener une réflexion concernant des adresses plus régulières aux autres cadres, il a rappelé le souhait de l'organisation de ne pas faire de façon excessive des communications purement catégorielles à destination des cadres A, B, C, pas plus d'ailleurs qu'à destination des A+.

Les résolutions financières (quitus, affectation des résultats en report à nouveau, nomination du commissaire au compte inscrit et dispositions administratives) ont été votées à 100%.

Le congrès a reconduit dans ses fonctions la commission de contrôle composée de Jean Paul Lerch, Eric Blohorn et Michel Frantelle.

Assemblée Générale de la «Solidarité»

«La Solidarité», la société de secours mutuel ouverte à tous les adhérents du SNUI a tenu son assemblée générale 2009 à Caen à l'occasion du congrès syndical, le mercredi 17 juin.

L'ordre du jour comportait 4 points essentiels : l'examen de la trésorerie mutualiste et le bilan de l'année 2008, le vote du montant du crédit à affecter aux secours exceptionnels, l'élection des 4 administrateurs dont le mandat est venu à échéance, l'élection du bureau du Conseil d'administration.

Comme il est de tradition, Jean-Pierre Paquet, président de «la Solidarité» a rendu hommage à tous les adhérents décédés depuis deux ans, faisant observer une minute de silence après l'énoncé de tous les noms.

Rapport d'activité

Après cette séquence, toujours aussi émouvante, pendant laquelle chaque congressiste a pu se souvenir de tel ou telle camarade trop tôt partis, le président a remercié tous les camarades de la rue de Montreuil assurant le fonctionnement au quotidien de la mutuelle : **Roselyne Pallais, Marie Do Stanislawski, Lydie Bakalarz, Pierre Boyrie**. Il a ensuite rappelé le processus de délivrance des aides et des secours et le rôle des sections dont le visa est indispensable.

Eric Blohorn, membre de la commission de contrôle, est pour sa part venu à la tribune rendre compte du rapport financier et proposer de voter le quitus de gestion.

Le président est enfin intervenu pour présenter les modifications statutaires soumises au vote des délégués et pour présenter également les candidats aux 4 postes d'administrateur à renouveler.

Renouvellement du Conseil d'administration

A cette occasion, Jean-Pierre a rendu un vibrant hommage à **René Sicart**, son prédécesseur à la présidence de 1970 à 2004, lequel ne souhaitait pas cette année se voir confier un nouveau mandat au sein du Conseil d'administration.

Rappelant brièvement les combats de la vie de René, lequel n'aimait guère mettre en lumière ses engagements, rappelant

aussi son goût pour la poésie et la musique, Jean-Pierre a dressé le portrait d'un militant exemplaire du SNUI salué par les chaleureux applaudissements de tous les délégués réunis à Caen.

Les 4 candidats à un mandat d'administrateur étaient **Daniel Bernier, Pierre Boyrie, René Nallet et Michel Soufflet**. Ils ont été élus à l'unanimité.

Modifications statutaires

Le Conseil d'administration a proposé deux modifications : celle d'abord de l'article 8 permettant l'accès à la mutuelle de tout adhérent de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, celle ensuite de l'article 26 consacrant le secrétaire général de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires comme membre de droit du Conseil d'administration. Les deux modifications ont été adoptées à l'unanimité.

En fin d'assemblée générale, le rapport moral d'activité et l'article 5 du règlement mutualiste (60 000 € affectés aux secours exceptionnels) ont été adoptés à l'unanimité : le rapport de trésorerie a été adopté à la majorité (le facétieux rapporteur de la commission de contrôle s'abstenant).